

Le programme EDI au Québec

Échange de données informatisé

NUMÉRO 1 – JUILLET 2019

INTRODUCTION

Comme vous le savez, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite mettre en place l'Échange de données informatisé (EDI), adopté et présenté en juillet 2017 par le sous-ministre en poste à cette époque.

L'EDI est un échange normalisé d'informations en temps réel entre deux systèmes informatisés différents dans un mode permettant qu'une transaction soit conclue sans intervention humaine. L'utilisation du courriel ou du télécopieur n'est plus requise pour effectuer les transactions d'achats entre un établissement et un fournisseur (bon de commande, bon de livraison, facture, etc.). L'EDI réduit les erreurs, les délais et les coûts administratifs.

L'adoption de l'EDI fait partie des bonnes pratiques et l'arrivée prochaine du Système d'information - gestion financière et approvisionnement (SI-GFA) représente l'opportunité que le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) attendait pour faire un pas de plus en l'EDI.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le succès de l'implantation de l'EDI a nécessité la création d'un comité tactique. Il s'agit du point de convergence des représentants du RSSS, du MSSS et de l'industrie afin de réaliser les orientations du MSSS.

Comité tactique EDI

Mandat

- ✓ Élabore le plan tactique EDI et son suivi pour atteindre les objectifs stratégiques;
- ✓ Effectue le suivi du tableau de bord EDI;
- ✓ Reçoit, traite et évalue les enjeux soulevés par les groupes de travail opérationnel et détermine la priorité de résolution;
- ✓ Évalue et détermine les moyens utilisés pour résoudre les enjeux selon les recommandations des groupes de travail opérationnel;
- ✓ Gère le lien avec les fournisseurs GRM (système de gestion des ressources matérielles) pour la portion EDI;
- ✓ Gère le lien avec l'industrie pour la portion EDI;

- ✓ Gère le lien avec le fournisseur en commerce électronique du RSSS;
- ✓ Détermine le mandat et les objectifs des groupes de travail opérationnel;
- ✓ Propose la composition des groupes de travail opérationnel mis en place pour traiter des enjeux spécifiques.

Composition

- Cadres provenant de sept établissements;
- Cadres issus des trois groupes d'approvisionnement en commun (GAC);
- Représentants du fournisseur en EDI.

Modalités de rencontres

Les rencontres ont lieu par conférence téléphonique sur une base mensuelle. Une rencontre annuelle en personne est prévue.

Personnes responsables

Carole Duhamel, ministère de la Santé et des Services sociaux
Paul Harmat, Centre hospitalier universitaire de Montréal

Groupes de travail opérationnel

Groupe de travail opérationnel n°1 – Adhésion des fournisseurs
Responsable : Éric Lefebvre elefebvre@sigmasante.com

Groupe de travail opérationnel n°2 – Produits en consignation
Responsable : Alain Dubé alain.dube.CEMTL@ssss.gouv.qc.ca

Groupe de travail opérationnel n°3 – Parrainage des établissements non actifs en EDI
Responsable : Paul Harmat paul.harmat.chum@ssss.gouv.qc.ca

Groupe de travail opérationnel n°4 – Parrainage des établissements en début d'implantation EDI
Responsable : Paul Harmat paul.harmat.chum@ssss.gouv.qc.ca

Groupe de travail opérationnel n°5 – Cartographie des étapes du processus de la commande parfaite
Responsable : Étienne Vallée etienne.Vallee.csssd@ssss.gouv.qc.ca

ACTUALITÉS

Orientations ministérielles

EDI : Un incontournable pour le RSSS – Mise à jour juin 2019.

Le MSSS vise :

- *Qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, 80 % des achats des établissements soient effectués par transactions EDI déterminées ci-dessous, pour les fournisseurs de fournitures médicales chirurgicales qui veulent faire affaire avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).*
- L'exigence des transactions suivantes pour le RSSS :
 - o 832 (Catalogue);
 - o 856 (Avis préalable d'expédition);
 - o 850 (Bon de commande);
 - o 810 (Facture);
 - o 855 (Confirmation bon de commande);
 - o 867 (Rapports de ventes).

Nous encourageons les fournisseurs et les établissements à s'inscrire et à rendre les transactions requises disponibles dès maintenant.

AIDE AUX ÉTABLISSEMENTS

Accompagnement

Dans le but d'offrir un soutien aux établissements pour l'implantation du programme EDI, le MSSS embauchera une ressource experte en EDI. Cette ressource aura, entre autres, les responsabilités suivantes :

1. Établir le déroulement et la séquence des activités nécessaires à hausser les transactions EDI des établissements par l'arrimage de leurs bases de données;
2. Documenter la fiche de démarrage pour chacun des établissements accompagnés;
3. Choisir et fixer une date de début des travaux pour chacun des fournisseurs sélectionnés;
4. Établir un plan détaillé des travaux pour les fournisseurs et fournir une façon uniforme de travailler l'information.

FOIRE AUX QUESTIONS

- [Le projet EDI est-il toujours en phase de déploiement au Québec, comme l'a annoncé le sous-ministre, en poste à cette époque, en juillet 2017? Qui dirige le projet? Quels sont les échéanciers?](#)

Le comité tactique EDI est coprésidé par Carole Duhamel du MSSS et Paul Harmat du CHUM. Il y a cinq groupes de travail qui relèvent de ce comité, chaque groupe travaille sur un sujet différent, soit l'adhésion des fournisseurs, l'EDI et les produits en consignment, le parrainage des établissements non actifs en EDI, le parrainage des établissements en début d'implantation et cartographie des étapes du processus de la commande parfaite.

L'échéancier du 1^{er} janvier est toujours en vigueur, mais s'appliquera dans un premier temps aux fournisseurs de produits médicaux chirurgicaux.

- [Qu'advient-il des fournisseurs autres que ceux pour les produits médicaux chirurgicaux?](#)

Un plan avec échéanciers, pour l'atteinte de l'objectif de 80 % en EDI, entre autres, pour les achats en alimentation, en laboratoire, en pharmacie, en fournitures de bureau et d'entretien ménager, sera proposé à l'automne 2019.

- [Qui les fournisseurs doivent-ils contacter chez InterTrade \(personne ressource\)?](#)

Vous pouvez communiquer avec madame Elaine Robidoux (elaine.robidoux@intertrade.com) ou envoyer une demande à l'adresse msssed-intertrade@intertrade.com. Une personne ressource vous répondra.

- [Est-il obligatoire d'effectuer des transactions EDI via InterTrade au Québec?](#)

Oui.

- [Si nous sommes un fournisseur déjà configuré pour les transactions EDI via GHX \(fournisseur de services EDI\), y a-t-il une possibilité d'utiliser GHX à la place?](#)

Vous pouvez continuer d'utiliser GHX qui fera les connexions en votre nom avec InterTrade. Plusieurs fournisseurs procèdent ainsi.

- [Quelles seraient les implications pour les fournisseurs qui n'auraient pas intégré InterTrade au 1^{er} janvier 2020?](#)

Les fournisseurs de produits médicaux chirurgicaux doivent faire tout en leur pouvoir et offrir les transactions 850, 855, 856 et 810 au minimum pour le 1^{er} janvier 2020. Pour les fournisseurs qui ne pourront pas offrir les transactions 832 et 867 pour le 1^{er} janvier 2020, les membres du comité tactique EDI préconisent une approche cas par cas.

- Pourquoi la transaction 832, catalogue personnalisé, est exigée au Québec alors qu'elle ne l'est pas en Amérique du Nord?

La transaction 832 est exigée au Québec et les fournisseurs qui ne l'offrent pas sont invités à la développer en priorité. Les membres du comité tactique EDI insistent sur cette transaction, car elle permet le maintien des bonnes informations sur les achats à la suite du nettoyage de la base de données de l'établissement. Sans elle, les bons de commande 850 viennent éventuellement à contenir des erreurs et les bénéfices de l'EDI en sont diminués. La promotion auprès des fournisseurs de cette exigence et de ses bénéfices sera entreprise par le Groupe de travail EDI n°1 – Adhésion des fournisseurs.

- Les fournisseurs recevront-ils une demande ou une communication formelle?

C'est l'établissement qui invite le fournisseur à traiter en EDI en demandant de lui fournir la transaction 832 afin de nettoyer sa base de données (il s'agit de la première étape).

- Tous les établissements sont-ils au courant et prêts pour cette initiative?

Plusieurs établissements sont très avancés en EDI. Pour les établissements qui nécessitent de l'aide, faute de ressource à l'interne, le MSSS offre un programme d'accompagnement sans frais pour accélérer le nettoyage de leurs bases de données.

- En quoi consiste le programme d'accompagnement du MSSS pour les établissements?

Dans le but d'accélérer l'implantation de l'EDI dans les établissements, le MSSS offrira une aide directe par un spécialiste pour le nettoyage des bases de données. Le programme devrait débuter au mois de juillet et être finalisé en décembre 2019. Le Groupe de travail EDI n°3 et 4 – Parrainage est responsable de la coordination de ce programme d'accompagnement.

- Est-ce que certains produits seront considérés comme hors champ pour ce projet?

Pour le moment, les produits en consignation sont exemptés du projet. Le Groupe de travail EDI n°2 – Consignation examine présentement les enjeux et les difficultés entourant les achats par EDI de produits en consignation. Le but est d'arriver à une solution pour l'ensemble de la province et toute l'Amérique du Nord.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ TACTIQUE EDI

26 juillet 2019

NOUS JOINDRE

Pour toutes questions en regard aux activités et aux travaux du comité tactique EDI, nous vous invitons à communiquer avec :

Carole Duhamel : carole.duhamel.contractuel@msss.gouv.qc.ca

ou

Paul Harmat : paul.harmat.chum@ssss.gouv.qc.ca